

Fiche résumée : Monteur image

Métiers apparentés



Assistant monteur

Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels

Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels / Monteur adjoint (cinéma, télévision), non cadre

Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels / Monteur de film (cinéma, audiovisuel), non cadre

Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels / Technicien d'effets spéciaux (cinéma, théâtre, audiovisuel), non cadre

Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et des spectacles

Monteur

Monteur d'effets spéciaux

Monteur image

Monteur truquiste

Codes

CITP88 : 3131 **CITP2008** : 3521 **PCS-ESE 2003** : 353c **PCS-ESE 2003** : 465b **ROME1999** : 21227

Descriptif

Le monteur image travaille en post production

Le "montage image" est l'étape de travail qui visionne et transforme ce qui a été tourné par la caméra afin de donner au film sa forme définitive.

Le monteur assemble les rushes (plans tournés) en choisissant les prises, en les mettant bout à bout, puis en établissant des raccords et en veillant au rythme du film, en lien avec le réalisateur.

En parallèle, il effectue les montages de la bande image et de la bande son.

Le montage traditionnel sur pellicule a laissé le plus souvent la place au montage informatique.

Le montage se fait en général en post-production après le tournage. Certains réalisateurs font monter leurs films en cours de tournage.

Minutieux, patient, le monteur est souvent pourvu d'un grand sens artistique et d'imagination pour visualiser mentalement ce qu'il va créer.

Caractéristiques Médico-professionnelles

Lieux de travail

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **salle de montage** (écrans positionnés trop haut, siège de bureau non ergonomique)
- **Nuisances** (préventions)
 - **écrans positionnés trop haut**
 - **siège de bureau non ergonomique**

Organisation du travail

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **intermittent du spectacle** (précarité du statut générant une charge mentale particulière, employeurs multiples, rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale, contrainte relationnelle, variabilité, imprévisibilité de la charge de travail)
 - **délais de livraison à respecter** (travail sous contrainte de temps imposée)
 - **travail le week-end** (horaire générant une perturbation de la vie sociale, nuisances liées au travail les dimanches et jours fériés)
 - **travaux urgents impromptus** (travail sous contrainte de temps imposée, nécessité de gérer générant une charge mentale particulière, multiplicité des tâches induisant une charge mentale, variabilité, imprévisibilité de la charge de travail)
 - **coactivité** (coactivité (plusieurs activités concomitantes dans un même lieu))
 - **dépendance fonctionnelle ou hiérarchique** (objectifs divergents et logiques différentes avec la hiérarchie, faible latitude de décision dans l'organisation de son travail)
 - **multiplicité des tâches** (nuisances liées à la simultanéité des tâches)
 - **horaire variable** (horaire générant une perturbation de la vie sociale, rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale)
 - **permanent du spectacle**
- **Nuisances** (préventions)
 - **précarité du statut générant une charge mentale particulière**
 - améliorer le statut
 - **employeurs multiples**
 - veiller à la gestion des volumes de travail
 - **rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale**
 - séparer lieux de vie et lieux de travail
 - **contrainte relationnelle**
 - faciliter la communication
 - **variabilité, imprévisibilité de la charge de travail**
 - **travail sous contrainte de temps imposée**
 - planifier le travail
 - **horaire générant une perturbation de la vie sociale**
 - **nuisances liées au travail les dimanches et jours fériés**
 - limiter le nombre de jours fériés travaillés par les salariés
 - **aleas à gérer générant une charge mentale particulière**
 - **multiplicité des tâches induisant une charge mentale**
 - tenir le poste par roulement
 - faciliter la communication
 - renforcer l'autonomie en formant le salarié à sa tâche
 - **coactivité (plusieurs activités concomitantes dans un même lieu)**
 - établir un plan de prévention entre entreprise intervenante et utilisatrice
 - **objectifs divergents et logiques différentes avec la hiérarchie**
 - informer sur le rôle des divers interlocuteurs
 - améliorer la communication et l'organisation
 - **faible latitude de décision dans l'organisation de son travail**

- **nuisances liées à la simultanéité des tâches**
 - planifier le travail
 - veiller à la gestion des volumes de travail
- **Effets sur la santé**
 - **épisodes dépressifs**
 - **troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes**
 - **surmenage**
 - **majoration de la fatigue générale**
 - **trouble de l'humeur [affectif], sans précision**
 - **autres troubles de l'humeur [affectifs]**
 - **autres troubles anxieux**
 - **troubles somatoformes**
 - **anxiété généralisée**
 - **maladies hypertensives**
 - **cardiopathies ischémiques**
 - **stress lié aux conflits d'objectifs**
 - **troubles névrotiques liés à un sentiment de dévalorisation**

Tâches

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **trier les prises de vue** (écran de visualisation, éclairage localement insuffisant, autre ambiance thermique en général, ambiance seche)
 - **visionner les séquences sélectionnées**
 - **assembler les plans**
 - **collaborer et discuter avec le réalisateur** (contrainte relationnelle)
 - **visionner le montage final**
- **Nuisances** (préventions)
 - **écran de visualisation**
 - choisir un siège ergonomique
 - choisir du mobilier de poste informatique adapté
 - Installer ergonomiciquement le poste de travail avec écran
 - aménager un espace de travail spacieux
 - choisir des logiciels ergonomiques
 - +alterner les tâches
 - **éclairage localement insuffisant**
 - concevoir un éclairage adapté
 - assurer la maintenance de l'éclairage
 - **autre ambiance thermique en général**
 - adapter l'aération et la ventilation
 - isoler thermiquement les locaux
 - préserver le confort thermique
 - installer des lampes dégageant peu de chaleur type LEDS
 - aérer et ventiler les locaux
 - **ambiance seche**
 - **contrainte relationnelle**
 - faciliter la communication
- **Effets sur la santé**
 - **syndrome de l'oeil sec**
 - **fatigue visuelle**
 - **RG 57 (attention : liste limitative)**
 - **traumatisme lié à une chute de plain pied**
 - **lésions traumatiques de plusieurs parties du corps**

- **inconfort thermique lié à la chaleur**
- **inconfort thermique lié au froid**
- **troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes**

Outils et équipements

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **poste informatique fixe** (écran de visualisation)
 - **poste informatique chez le monteur image**
 - **moniteur télévision** (écran de télévision)
 - **logiciels de montage image**
- **Nuisances** (préventions)
 - **écran de visualisation**
 - choisir un siège ergonomique
 - choisir du mobilier de poste informatique adapté
 - Installer ergonomiciquement le poste de travail avec écran
 - aménager un espace de travail spacieux
 - choisir des logiciels ergonomiques
 - + alterner les tâches
 - **écran de télévision**
- **Effets sur la santé**
 - **syndrome de l'oeil sec**
 - **fatigue visuelle**
 - **RG 57 (attention : liste limitative)**

Produits, matériaux et publics concernés

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **PUBLICS**
 - **réalisateur** (contrainte relationnelle)
- **Nuisances** (préventions)
 - **contrainte relationnelle**
 - faciliter la communication
- **Effets sur la santé**
 - **troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes**

Tenues de travail

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **tenue civile**

Santé et Travail

1. Afin de définir si un salarié bénéficie d'un Suivi Individuel Renforcé de son état de santé, il est nécessaire de vérifier s'il appartient à l'une des catégories suivantes des postes à risques particuliers (Art. R. 4624-23) :

- a) à l'amiante
- b) aux rayonnements ionisants
- c) au plomb dans les conditions prévues à l'art. R.4412-160
- d) au risque hyperbare
- e) aux agents biologiques des groupes 3 et 4

- f) aux agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction de catégories 1 A et 1B
- g) montage et démontage d'échafaudage

Présente également des risques particuliers tout poste pour lequel l'affection sur celui-ci est conditionnée à un examen d'aptitude spécifique prévu par le présent code.

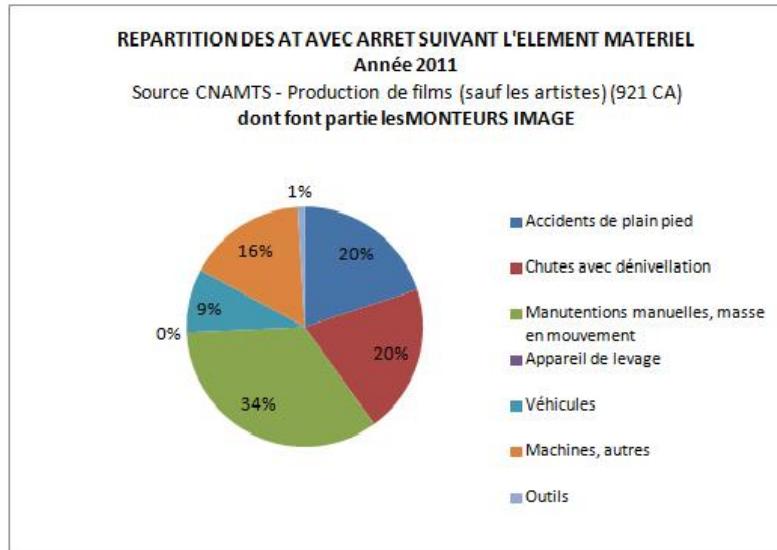
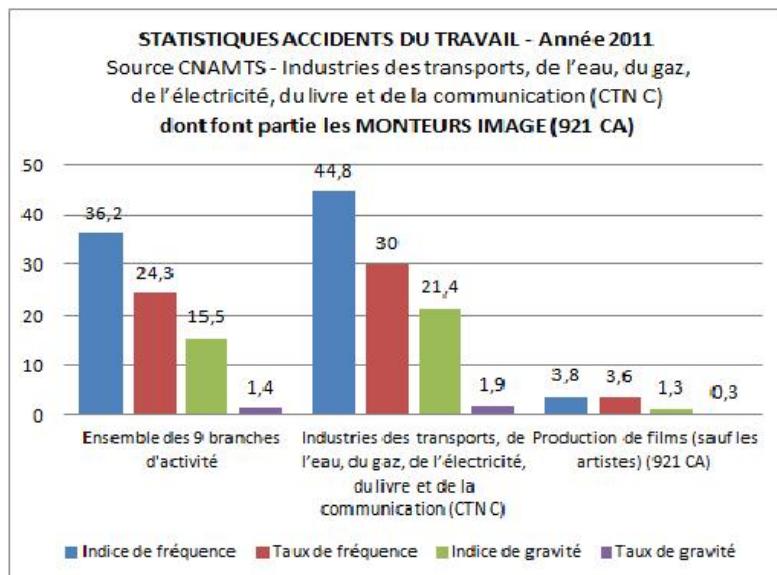
S'il le juge nécessaire, l'employeur complète la liste des postes entrant dans les catégories mentionnées au I. par des postes présentant des risques particuliers pour la santé ou la sécurité du travailleur ou pour celles de ses collègues ou des tiers évoluant dans l'environnement immédiat de travail mentionnés au premier alinéa de l'article L. 4624-2, après avis du ou des médecins concernés et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, des délégués du personnel s'ils existent, en cohérence avec l'évaluation des risques prévue à l'article L. 4121-3 et, le cas échéant, la fiche d'entreprise prévue à l'article R. 4624-46. Cette liste est transmise au service de santé au travail, tenue à disposition du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des services de prévention des organismes de sécurité sociale et mise à jour tous les ans. L'employeur motive par écrit l'inscription de tout poste sur cette liste.

2. Dans ce métier, un certain nombre de situations ou nuisances peuvent après évaluation par l'employeur, poste par poste, être considérées comme **des facteurs de risques professionnels** cités dans le compte professionnel de prévention (C2P) :

- Activités en milieu hyperbare
- Bruit
- Equipes successives alternantes
- Températures extrêmes
- Travail de nuit
- Travail répétitif

3. Les différents **tableaux de maladies professionnelles** pouvant être concernés dans cette profession sont :

- **Tableau n°57 : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail**
4. **Statistiques accidents du travail année 2011 "Production de films (sauf les artistes) (921 CA) dont font partie les Monteurs image (source CNAMETS) :**



Conclusion

Trois grands secteurs accueillent les monteurs : le cinéma, la télévision et les producteurs indépendants qui réalisent des spots publicitaires, des films d'entreprise, des courts métrages ou qui sous-traitent pour des chaînes de télévision. Le monteur est essentiel à la mise en forme du projet en lien étroit avec le réalisateur.

Les conditions de travail varient beaucoup suivant le type de locaux et la catégorie de film (documentaire, cinéma, télévision). Bien sûr, la charge visuelle est importante et les conseils en ergonomie du poste de travail sont indispensables auprès des salariés et de leurs employeurs